

## **Le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois** **Un nouveau service pour vous accompagner dans** **votre projet de rénovation énergétique**



Se lancer dans un projet de rénovation n'est pas toujours aisé et demande de prendre du temps, de trouver les bons conseils pour investir dans des choix pertinents et s'orienter vers des entreprises qualifiées.

Le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois est un **espace d'information et de conseils techniques et personnalisés, gratuit et indépendant** pour toutes les questions que vous vous posez en matière de rénovation énergétique. Il vous aidera à concrétiser vos projets de travaux.

« Qui contacter ? » « Par où commencer ? » « Vais-je faire des bons choix ? » « Ai-je droit à des aides financières ? » sont souvent les premières questions que l'on se pose quand on se lance dans la rénovation. Noémie Gamba, l'animatrice du Pôle Rénovation Conseil est à votre écoute et vous aidera tout au long du projet.

### **Pour contacter le Pôle Rénovation Conseil du Pays Beaunois :**

- ✓ par téléphone : le lundi de 14h à 17h30 et le mardi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- ✓ avec ou sans rendez-vous dans nos locaux : le mardi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30

1 boulevard Foch à Beaune (Bâtiment Lorraine – 2<sup>e</sup> étage)

**03 80 24 55 60**

[polerenovation@paysbeaunois.org](mailto:polerenovation@paysbeaunois.org)

### **Profiter de l'Aide RÉNOV' pour réaliser des travaux performants !**

Isolation de la toiture, remplacement des fenêtres, changement du système de chauffage ... votre collectivité vous aide pour réaliser ces travaux à hauteur de **25 % du montant TTC des travaux avec un plafond de :**

- 5 000 Euros pour les opérations de rénovation globale BBC,
- 2 500 Euros pour les opérations de rénovation BBC par étapes avec la réalisation d'un bouquet de 2 travaux, et respectant des niveaux minimums de performances énergétiques.

Cette aide s'adresse aux propriétaires occupants d'une maison individuelle dont le permis de construire a été déposé avant le 1er septembre 2006 et ne bénéficiant pas d'aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). L'Aide RÉNOV' est disponible jusqu'en octobre 2018 et est cumulable avec l'Éco-prêt à taux zéro et le Crédit d'Impôt Transition Énergétique.